Réf. Farde e-Assemblées : 2692290

N° OJ : 165

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Appel à projets Plan Climat 2025.- Octroi de subsides.- Montant total : 456.298,49 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que, dans le cadre de sa politique climatique, le Collège des Bourgmestre et Échevins entend soutenir des initiatives locales contribuant à la transition de son territoire vers une ville résiliente, par l'octroi d'un subside aux personnes physiques, aux associations de fait, aux PME, aux associations dotées de la personnalité juridique et aux établissements d'enseignement engagés dans la mise en œuvre d'actions produisant des effets bénéfiques au profit du climat et de l'environnement ;

Considérant le Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, adopté par le Conseil communal le 12 décembre 2022, qui prévoit, dans son chapitre « Vers une gouvernance partagée du Plan Climat », un soutien aux actions locales, via notamment un élargissement de l'appel à projets Climat toute l'année et un accompagnement du montage de projets en phase avec le Plan Climat ;

Considérant l'adoption du règlement de l'appel à projets Plan Climat 2025 par le Conseil communal en sa séance du 22/04/2025 ;

Considérant que le règlement de l'appel à projets prévoit :

- la constitution d'un jury pluridisciplinaire composé de la manière suivante : 3 experts généralistes (1 représentant de l'UO Climat et Ville en transition et 2 personnes externes à la Ville de Bruxelles avec une expertise en suivi de projets environnementaux), 2 experts techniques de la Ville de Bruxelles ;

- une évaluation en trois temps : l'analyse de chaque projet reçu au travers d'une grille d'évaluation basée sur les critères de cotation du règlement (explicités dans la « note explicative au jury »), une séance de présentation des projets où chaque porteur a eu la possibilité de venir expliquer son projet au jury, et une phase de discussion où les membres du jury confrontent leurs choix afin d'obtenir la liste finale des lauréats ;

Considérant que, pour la réunion de sélection, le jury de l'appel à projets était composé des membres suivants :

- Gilles Plumier: Sustainable Business Models Advisor, Hub Brussels ;
- Maité Mercier: Coordinatrice conseil aux entreprises, Credal ;
- Lionel Francou: Responsable de l'UO Climat et Ville en transition ;
- Marion Julien: Coordinatrice Plan Climat pour la Ville de Bruxelles, UO Climat et Ville en transition ;
- Denis De Grave: Coordinateur Énergie et Bâtiments durables, UO Climat et Ville en transition ;

Considérant qu'un nombre de 49 candidatures éligibles ont été reçues et que la réunion de sélection a eu lieu le 26/11/2025 ;

Considérant que le jury a délibéré selon les critères de sélection applicables repris dans le règlement et qu'il considère que 22 projets ont rencontré les critères fixés dans le cadre de l'appel à projets Plan Climat de sorte qu'ils méritent d'être soutenus par la Ville de Bruxelles ;

- Convivence SamenLeven ;
- Wendy Van Wynsberghe (Les amis de la ferme urbaine) ;
- Association de commerçants Dieudonné Lefèvre ;
- BC Studies ;

- Les Ateliers Populaires ;
- Centre culturel Espace Magh ;
- Géopolis ;
- Climattitude ;
- ES0 (Energilia) ;
- Le comité de la samaritaine ;
- Bos.coop & co ;
- Sugg ;
- Association centre hospitalier universitaire Brugmann ;
- RaySun ;
- Citizen Spring ;
- Gemeenschapcentrum Neekersdal ;
- Latitude Platform for Urban Research and Design ;
- Globe Aroma ;
- Autour de Marguerite ;
- Robin Hook;
- Sanne Velthof (Urban Garden on the Wall) ;
- Hearth project ;

Considérant que le jury a relevé les qualités des actions menées par 4 porteurs de projets supplémentaires et leur contribution à l'atteinte des objectifs du Plan Climat, malgré des projets jugés moins capables de se pérenniser sans soutien public, le Collège propose également de leur accorder un soutien en raison de l'impact positif de leurs activités en faveur des bruxellois:

- Parckfarm
- City to Ocean
- Coordination Senne
- La Ferme nos Pilifs ;

Considérant que le jury a délibéré selon les critères de sélection applicables repris dans le règlement et qu'il considère que 23 projets n'apportaient pas les garanties suffisantes à la réception d'un subside dans le cadre de l'appel à projets:

- Cyclo ASBL
- La Ferme du Parc Maximilien
- Œuvre de l'Hospitalité ASBL
- Zero Waste Europe
- Herbronnen - Ressources
- Merciki SRL
- Cinécolab ASBL
- City Mine(d) VZW
- Coordination sociale Heembeek Mutsaard
- 21 Solutions SRL
- All For Climate ASBL
- Multijobs ASBL
- Ride Your Future
- Neoenea SRL
- Vegan Brussels
- Mentality VZW
- SUGG
- Muntpunt VZW
- The Foodclub
- Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale
- Réseau Santé Diabète - Bruxelles
- Okundj’asongo Ahela Sheonye
- VO Communication ;

Considérant qu'il y a donc lieu de réaliser les engagements suivants:

1) Catégorie appel à projets:

À l'article 87906/32101 (budget ordinaire 2025 - M. Ceulemans - compétence climat) :

- 12.500,00 EUR en faveur de RaySun

À l'article 87906/33202 (budget ordinaire 2025 - M. Ceulemans - compétence climat) :

- 15.000,00 EUR en faveur de Convivence Samenleven
- 9.997,00 EUR en faveur de Wendy Van Wynsberghe (Les amis de la ferme urbaine)
- 15.000,00 EUR en faveur de Association de commerçants – Dieudonné Lefèvre
- 14.000,00 EUR en faveur de BC Studies
- 7.500,00 EUR en faveur de Les Ateliers populaires
- 5.000,00 EUR en faveur de Climattitude ASBL
- 25.000,00 EUR en faveur de ES0 (Energilia)
- 23.500,00 EUR en faveur de Le Comité de la Samaritaine ASBL
- 3.000,00 EUR en faveur de BOS coop & co asbl
- 7.500,00 EUR en faveur de Citizen Spring ASBL
- 19.000,00 EUR en faveur de Gemeenschapscentrum Nekkersdal
- 19.000,00 EUR en faveur de Latitude Platform for Urban Research and Design ASBL
- 4.000,00 EUR en faveur de Autour de Marguerite
- 15.000,00 EUR en faveur de Robin Hook
- 23.000,00 EUR en faveur de HEARTH PROJECT ASBL

À l'article 87906/52252 (budget extraordinaire 2025 - M. Ceulemans - compétence climat):

- 14.000,00 EUR en faveur de Convivence Samenleven
- 1.000,00 EUR en faveur de BC Studies
- 25.000,00 EUR en faveur de Centre Culturel Espace Magh
- 7.500,00 EUR en faveur de Géopolis ASBL
- 1.500,00 EUR en faveur de Le Comité de la Samaritaine ASBL
- 7.000,00 EUR en faveur de BOS coop & co asbl
- 28.000,00 EUR en faveur de SUGG
- 20.000,00 EUR en faveur de Association Centre Hospitalier Universitaire Brugmann
- 12.000,00 EUR en faveur de Latitude Platform for Urban Research and Design ASBL
- 34.500,00 EUR en faveur de Globe Aroma vzw
- 2.000,00 EUR en faveur de Autour de Marguerite
- 9.000,00 EUR en faveur de Robin Hook
- 7.500,00 EUR en faveur de Sanne Velthof (Urban Garden on the Wall) ;

2) Catégorie supplément à l'appel à projets (impact positif sur le territoire):

À l'article 87906/33202 (budget ordinaire 2025 - M. Ceulemans - compétence climat) :

- 10.301,49 EUR en faveur de Parckfarm
- 4.000,00 EUR en faveur de City to Ocean
- 4.000 EUR en faveur de Coordination Senne ;

À l'article 87906/52252 (budget extraordinaire 2025 - M. Ceulemans - compétence climat):

- 10.000,00 EUR en faveur de Parckfarm
- 15.000,00 EUR en faveur de City to Ocean
- 6.000,00 EUR en faveur de la Coordination Senne
- 20.000,00 EUR en faveur de la Ferme nos Pilifs ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article 1 :
La liste des lauréats et les montants alloués sont adoptés.

Article 2 :
Le financement par la trésorerie des dépenses apparentées aux articles 879006/32101 et 87906/33202 est adopté.

Article 3 :
Le financement par l'emprunt des dépenses apparentées à l'article 87906/52252 est adopté.

Article 4 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Règlement FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Commentaire Jury FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)